

PROJET D'ÉTABLISSEMENT CRÈCHES



Challans Gois
— Communauté —

SOMMAIRE

DU PROJET « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » DE CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ AU PROJET ÉDUCATIF DES CRÈCHES

1. **PROJET SOCIAL : LE CONTEXTE** p 2
 - A. Propos introductifs
 - B. Le territoire
 - C. Le contexte social
2. **LE SCHÉMA DIRECTEUR** p 3
 - A. Les orientations
 - B. Les intentions éducatives

PROJET ÉDUCATIF DES CRÈCHES DE CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

1. **LE FONCTIONNEMENT** p 5
 - A. Présentation des deux sites et modalités d'accueil p 5
 - a) La Grande Crèche Le Nid des Papots
 - b) La Petite crèche Les P'tits Loups
 - c) L'attribution des places
 - B. Présentation de l'équipe p 7
 - a) Les différentes fonctions et missions
 - b) Les modalités de travail en équipe
 - c) Le lien avec les autres acteurs de la petite enfance
2. **LES GRANDS PRINCIPES ÉDUCATIFS** p 11
 - A. Un accueil individualisé pour l'enfant et sa famille p 11
 - a) Le premier accueil : l'inscription
 - b) La familiarisation
 - c) L'accueil au quotidien
 - B. Le bien-être de l'enfant et ses besoins quotidiens p 13
 - a) Deux organisations, un objectif : le respect du rythme individuel
 - b) Le besoin de sécurité
 - c) Le temps des repas
 - d) Le sommeil
 - e) Les soins
 - C. L'enfant acteur de son développement p 18
 - a) L'autonomie
 - b) La socialisation
 - c) Les temps de jeu
 - D. L'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique p 21
 - E. L'accueil de l'enfant malade au quotidien p 22
 - F. La place des familles au sein des structures p 23

DU PROJET ÉDUCATIF « PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ » DE CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ AU PROJET ÉDUCATIF DES CRÈCHES.

1. PROJET SOCIAL : LE CONTEXTE

A. Propos introductifs

L'accueil du jeune enfant représente un enjeu de société : la conciliation de la vie professionnelle et familiale, l'évolution des structures familiales et de leur environnement socioéconomique ont fait évoluer les besoins des familles. Cette évolution nécessite de développer et de diversifier des modes d'accueil tant sur le plan quantitatif (places d'accueil en collectif et chez des assistantes maternelles) que sur le plan qualitatif (encadrement qualifié, professionnalisation, horaires décalés, accueil d'enfants en situation de handicap...).

La création d'un Relais Assistant(e)s Maternel(le)s a constitué une première réponse pour la communauté de communes dans la mise en œuvre d'une politique locale « petite enfance » en répondant aux besoins d'information des familles, d'animation et de professionnalisation pour les assistantes maternelles.

Pour renforcer cette politique et l'inscrire dans le nouveau contexte territorial (Challans Gois étant issue de la fusion de deux communautés de communes), la communauté de communes a réalisé en 2017 et 2018 un diagnostic stratégique permettant de fixer les orientations et les priorités d'aujourd'hui et de demain. Ce travail collectif a permis **l'écriture d'un schéma directeur petite enfance et parentalité**, validé en septembre 2018 par le conseil communautaire.

Ce schéma directeur constitue la feuille de route à court et moyen terme. Il permet désormais d'avoir une vision et une réponse globale sur le champ de la petite enfance en affirmant la gestion et la coordination par la communauté de communes de l'accueil individuel (RIAM), de l'accueil collectif (crèches) et de l'accompagnement et l'information des familles (guichet unique et actions de soutien à la parentalité)

Cette politique publique se matérialisera par la construction et l'ouverture d'une Maison de la petite enfance fin 2020 sur la ZAC de Romazière à Challans. Cet équipement permettra de regrouper l'ensemble des services proposés aux familles : le RIAM, le guichet unique petite enfance, un multi-accueil collectif et familial et un LAEP (Lieu d'accueil enfants parents)

B. Le territoire

La Communauté de Communes Challans-Gois Communauté a été créée le 1^{er} janvier 2017. Elle est née de la fusion des Communautés de Communes du Pays de Challans et du Pays du Gois, ainsi que du rattachement de la commune de Saint-Christophe du Ligneron. L'Établissement Public de Coopération Intercommunale associe désormais 11 communes du Nord-Ouest Vendée : Beauvoir-sur-Mer, Bois-de-Cené, Bouin, Challans, Chateaufort, Froidfond, La Garnache, Saint-Christophe-du-Ligneron, Saint-Gervais, Saint-Urbain, Sallertaine



C. Le contexte social

Les principales tendances démographiques du territoire

- Une croissance globale de la population qui se maintient mais qui tient essentiellement au solde migratoire.
- Une population vieillissante et un territoire qui a enregistré une nette chute des naissances

Les principales tendances socio-économiques du territoire

- Une hausse des familles monoparentales et un revenu fiscal moyen inférieur à la moyenne départementale
- Un territoire classé prioritaire concernant la fragilité sociale, le besoin d'actions de soutien à la parentalité, le besoin de rééquilibrage de l'offre d'accueil de la petite enfance

L'offre de service en 2019

- Une offre d'accueil individuel très conséquente quantitativement mais qui ne répond pas aux besoins de toutes les familles
- Une offre collective publique qui doit permettre de mieux répondre aux besoins des familles

En savoir plus : diagnostic du schéma directeur petite enfance et parentalité

2. LE SCHÉMA DIRECTEUR «PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ»

Challans Gois a pour ambition de développer une politique communautaire répondant aux besoins d'accueil de la petite enfance et d'accompagnement des familles, basée sur la complémentarité, l'accessibilité et la coordination des dispositifs et acteurs du territoire, qu'ils soient publics ou privés, individuels ou collectifs.

A. Les orientations

Le schéma directeur en matière de politique petite enfance et de parentalité synthétise d'un point de vue opérationnel cette ambition. Il s'articule autour de 3 orientations générales :

- Renforcer l'accompagnement des professionnels de l'accueil individuel et des familles des 0-6 ans,
- Améliorer l'accessibilité (proximité et tarification) des différents modes d'accueil actuels et à venir,
- Soutenir la fonction parentale et la mise en synergie des acteurs de la petite enfance.

B. Les intentions éducatives

Le Projet Educatif détermine des repères et des valeurs éducatives communes aux différents services de Challans Gois communauté (Crèches, RPE, LAEP). Pour les équipes, il permet de constituer un cadre de référence pédagogique sur lequel fonder sa pratique et son positionnement professionnel. Ce projet éducatif s'articule autour des valeurs et objectifs suivants :

- **Reconnaître tous les parents comme premier éducateur et les accompagner.**
 - En permettant l'accueil de toutes les familles quels que soient leurs origines, leurs provenances géographiques, leurs milieux socioculturels, leurs situations familiales, leurs ressources.
 - En accueillant les familles selon les principes de neutralité et d'équité dans l'accueil, l'écoute, le traitement des demandes et les réponses apportés par Challans Gois communauté.

- En reconnaissant que tout adulte ayant la responsabilité des enfants a une mission éducative, qui doit être exercée en lien avec les parents, qui en sont les premiers éducateurs.

→ **Accueillir tous les enfants dans un climat bienveillant, favorisant son développement et son épanouissement.**

- En respectant leurs différences éducatives, familiales, physiques, psychiques et culturelles
- En reconnaissant l'enfant comme un être à part entière
- En garantissant sa sécurité physique et affective
- En permettant à l'enfant de développer sa confiance en lui par l'expérimentation et la motricité libre
- En favorisant son bien être
- En agissant pour le développement durable et la promotion de la santé

En savoir plus : projet éducatif « petite enfance et parentalité » (ANNEXE 1)

PROJET ÉDUCATIF DES CRÈCHES DE CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

« Il traduit une vision globale de l'éducation, une affirmation de la place de l'enfant, de ses besoins à partir desquels sont envisagées la présence et l'action des adultes pour lui permettre de se sentir en sécurité, de vivre des expériences, de construire son individualité, d'avancer vers l'autonomie, d'éveiller son intelligence, de développer sa personnalité et sa créativité, d'établir des relations avec d'autres, adultes et enfants, de vivre au sein d'un groupe. » Guide d'accompagnement du décret, DGAS, mars 2021.

Le projet éducatif explicite donc les valeurs et les engagements éducatifs mis en place au sein des crèches de la Communauté de Communes de Challans Gois et de là en découlent les moyens mis en œuvre pour y répondre (locaux, professionnels, projets...).

Il formalise un but à atteindre en donnant du sens aux pratiques des professionnels, permettant ainsi une cohésion et une dynamique cohérente de tous les acteurs et intervenants autour de ces valeurs communes.

1. FONCTIONNEMENT

A. Présentation générale des deux sites et modalités d'accueil

La petite crèche Les P'tits Loups et la grande crèche Le Nid des Papots sont des Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) gérés par la Communauté de Communes de Challans Gois depuis la prise de compétence au 24 septembre 2021. Elles font partie du Service Petite Enfance et Famille qui se composent également d'un Relais Petite Enfance (RPE) et d'un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Les crèches de Challans Gois Communauté propose un accueil pour les enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'âge de la scolarisation.

Pour les enfants de 3 à 6 ans scolarisés :

- Un accueil occasionnel pourra être envisagé les mercredis et pendant les vacances scolaires en fonction de la capacité d'accueil des unités.
- Au cours de l'année scolaire, la crèche n'accueille pas les enfants scolarisés même ceux scolarisés à temps partiel.
- Les enfants en situation de handicap ou nécessitant un accompagnement spécifique ne leur permettant pas d'être scolarisés toute la journée peuvent être accueillis jusqu'à l'âge de 6 ans avec la mise en place d'un Projet d'Accueil Personnalisé.

Il existe 3 types d'accueil :

- **Régulier** : pour répondre au besoin de garde régulier et connu à l'avance, un contrat est établi sur la base du nombre d'heures réservées sur la durée de l'accueil.
- **Occasionnel** : pour répondre à un besoin de garde connu peu de temps à l'avance et modulable selon les besoins de la famille et les possibilités de la structure. Il ne donne pas lieu à un contrat d'accueil.
- **D'urgence** : pour faire face à une situation exceptionnelle d'ordre familial, ou professionnel.

Les structures sont fermées deux semaines au mois d'août, une semaine à Noël, pour le pont de l'ascension et également deux jours dans l'année pour permettre l'organisation de journées pédagogiques.

Un dispositif d'accueil d'été pourra être proposé pendant les fermetures d'été des crèches communautaires sur l'un des deux établissements. Son ouverture sera conditionnée au nombre de demande, ne concernera que les familles travaillant sur cette période et résidant sur Challans Gois, et une modulation spécifique sera alors envisagée.

a) La Grande Crèche Le Nid des Papots Zone de la Romazière (42 places)

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h00 à 19h30 ce qui correspond à une amplitude hebdomadaire d'ouverture de 62,5h.

Les 42 places sont réparties de la manière suivante en fonction des types d'accueil :

- 30 places d'accueil régulier
- 10 places d'accueil occasionnel
- 2 places d'accueil d'urgence

Sur la journée, la capacité d'accueil est de 42 places modulées comme suit :

- 7h00 à 8h00 : 12 places
- 8h00 à 8h30 : 24 places
- 8h30 à 9h00 : 30 places
- 9h00 à 17h00 : 42 places
- 17h00 à 17h30 : 30 places
- 17h30 à 18h00 : 24 places
- 18h00 à 19h30 : 12 places

b) La Petite Crèche Les P'tits Loups en centre ville (20 places)

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

Les différents types d'accueil sont modulés comme suit :

- 12 places d'accueil régulier
- 7 places d'accueil occasionnel
- 1 place d'accueil d'urgence

Sur la journée, la capacité d'accueil est de 20 places modulées comme suit :

- 8h00 à 9h00 : 12 places
- 9h00 à 10h30 : 18 places
- 10h30 à 16h00 : 20 places
- 16h00 à 17h00 : 18 places
- 17h00 à 18h00 : 12 places

[En savoir plus](#) : règlement de fonctionnement des crèches (ANNEXE 2)

c) L'attribution des places

L'accueil régulier

Chaque demande d'accueil est faite auprès du Relais Petite Enfance dont relèvent les missions de Guichet Unique. Le dossier de la famille est ensuite étudié par la commission d'attribution des places qui décide de l'attribution des places selon les critères définis dans le Règlement de Fonctionnement (RF).

L'accueil occasionnel et d'urgence

Les demandes d'accueil sont faites directement auprès de l'accueil de la Maison de l'Enfance et de la directrice de la crèche. L'attribution se fait en fonction des places disponibles conformément au RF.

En savoir plus : fonctionnement du guichet unique (ANNEXE 3)
et commission d'attribution des places (ANNEXE 4)

B. Présentation de l'équipe

a) Les différentes fonctions et missions

L'ensemble du personnel permettant le fonctionnement de l'établissement est en adéquation avec la réglementation en vigueur (*conformément aux dispositions du décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil du jeune enfant ; des décrets N°2000-762 DU 01 Août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de 06 ans et modifiant le chapitre V section 2 du titre 1^{er} du livre II du code de la santé publique N° 20076230 du 20 février 2007 et 2010-613 10 du 10 juin 2010 et ses modifications éventuelles.*)

L'équipe éducative est composée de professionnels qualifiés qui assure l'accompagnement quotidien des enfants et des familles et d'une équipe de direction qui assurent l'encadrement de l'équipe, l'accompagnement des familles, et la gestion administrative et financière de l'établissement.

Chaque professionnel accomplit un certain nombre de missions, lesquelles sont détaillées dans les fiches de poste individuelles qui peuvent évoluer en fonction du projet éducatif et pédagogique de l'établissement.

→ **Une directrice, infirmière puéricultrice, de la crèche Les P'tits Loups**

Elle est responsable du fonctionnement de la crèche. Elle encadre et anime l'équipe pluridisciplinaire. Elle assure la responsabilité de la structure en termes d'organisation générale (planning, accueil des parents et des enfants, contacts, contrats, jury de recrutement...) et veille à la sécurité et au bien être des enfants. Elle est garante du respect des normes en vigueur. Elle met tout en œuvre pour faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Elle exerce la responsabilité administrative et financière de la structure et des ressources humaines par délégation. Elle participe à la prise en charge des enfants, favorise l'implication des parents au sein de la crèche. Elle est en lien avec les partenaires.

En tant qu'infirmière puéricultrice, elle assure les missions d'**accompagnante santé** sur les deux crèches.

Elle travaille en collaboration avec le médecin de la structure qui est le **référént « Santé et Accueil Inclusif »** et s'assure de la mise en place de toutes les recommandations auprès de l'équipe. Elle est l'interlocuteur de l'équipe et des familles en matière de santé et développement du jeune enfant.

→ **Une directrice, Educatrice de Jeunes Enfants, de la crèche Le Nid des Papots**

Elle est responsable du fonctionnement de la crèche. Elle encadre et anime l'équipe pluridisciplinaire. Elle assure la responsabilité de la structure en termes d'organisation générale (planning, accueil des parents et des enfants, contacts, contrats, jury de recrutement...) et veille à la sécurité et au bien être des enfants. Elle est garante du respect des normes en vigueur. Elle met tout en œuvre pour faire appliquer les règles d'hygiène et de sécurité.

Elle exerce la responsabilité administrative et financière de la structure et des ressources humaines par délégation. Elle participe à la prise en charge des enfants, favorise l'implication des parents au sein de la crèche. Elle est en lien avec les partenaires.

En tant qu'EJE, elle assure les missions de **référénte éducative et pédagogique** au sein des deux crèches et s'assure de la mise en œuvre du projet éducatif, de l'élaboration et de la mise en pratique du projet pédagogique, et coordonne les actions éducatives et sociales au sein des structures.

→ **Des Educatrices de Jeunes Enfants référentes d'unité :**

Elles contribuent au développement global de l'enfant et à son bien être. Elles organisent et assurent le suivi et la mise en œuvre du projet éducatif et pédagogique en relation avec la directrice. Elles organisent et animent les activités, coordonnent les projets et les activités menées au sein du groupe. Elles peuvent en cas d'absence des directrices, assurer la continuité des fonctions de direction. Elles sont référentes de leur unité et l'anime quotidiennement.

→ **Des Auxiliaires de Puériculture :**

Participent à la prise en charge quotidienne des enfants. Elles réalisent les soins des enfants durant l'accueil (change, repas, administrations de traitement...).

Elles travaillent avec l'ensemble des professionnelles des unités. Elles respectent l'ensemble des protocoles et apportent leur expertise dans les situations. Elles sont particulièrement vigilantes au respect de l'hygiène et de la sécurité en structure et à la technique de soins auprès des enfants. Elles organisent et mènent des activités pour les enfants.

→ **Des Accompagnantes Educatives Petite Enfance :**

Participent à la prise en charge quotidienne des enfants, organisent et mènent des activités pour les enfants.

Ces professionnelles sont réparties sur chaque unité, elles sont référentes du groupe.

Ainsi, l'enfant et sa famille bénéficient de l'accompagnement et du regard au quotidien d'une éducatrice de jeunes enfants, d'une auxiliaire de puériculture et d'accompagnantes éducatives petite enfance au sein de chaque unité.

→ **Le Médecin de crèche :**

C'est un médecin généraliste spécialiste en pédiatrie, vacataire, qui intervient 8h par mois à raison de 4h par structure. Ce médecin est le référent « Santé et Accueil Inclusif » et :

- ✓ réalise des visites d'admission. Il examine systématiquement les enfants malades ce jour-là.
- ✓ donne son avis lors de l'admission d'un enfant, après examen médical en présence des parents, ou sur présentation de l'avis médical du médecin de famille.
- ✓ assure les actions d'éducation et de promotion de la santé auprès du personnel avec l'infirmière puéricultrice.
- ✓ veille à l'application des mesures préventives d'hygiène générale et des mesures à prendre en cas de maladie contagieuse ou d'épidémie ou d'autres situations dangereuses pour la santé ;
- ✓ assure le suivi préventif des enfants accueillis et veille à leur bon développement et à leur adaptation dans la structure en liaison avec le médecin de famille ;
- ✓ veille à l'intégration des enfants en situation de handicap, d'une affection chronique ou de tout problème de santé nécessitant un traitement ou une attention particulière et, le cas échéant, met en place un projet d'accueil individualisé ou y participe.

→ **Des agents de service et d'entretien :**

Les agents interviennent chaque jour pour la préparation et la distribution des repas, l'entretien journalier des locaux et du matériel, l'entretien du linge, des jeux et jouets dans le respect des protocoles, des plans de nettoyage et des normes HACCP.

Elles sont vigilantes sur les stocks de produits et le fonctionnement des différents matériels. Elles interpellent la directrice en cas de besoin et anticipent les besoins de commande de produits.

→ **Les agents d'accueil et secrétariat :**

Elles assurent l'accueil physique et téléphonique du public et orientent les demandes vers les différents services et interlocuteurs. Elles assurent divers tâches administratives en lien avec la gestion financière et administrative des deux crèches communautaires.

→ **Une psychomotricienne :**

Nous pouvons ponctuellement faire appel à une psychomotricienne (vacation) : elle réalise des observations en unité auprès des enfants ; Elle accompagne l'équipe dans la prise en charge du développement psychomoteur des enfants. Elle assure de la prévention auprès des équipes.

→ **Des accompagnants formés à la prise en charge des enfants en situation de handicap :**

Des professionnels peuvent venir renforcer l'équipe lors d'un besoin d'accueil en structure (professionnels internes spécifiquement formés ou externes relevant d'une société de service d'aide à la personne).

→ **Des stagiaires :**

L'accueil de stagiaire préparant une qualification en lien avec la petite enfance est possible tout au long de l'année. Ils sont encadrés par les professionnels des crèches.

L'organisation du travail de l'équipe prend en compte l'organisation multi site de l'accueil collectif, le respect du bien être au travail et l'ergonomie des postes.

Un relais de direction est assuré entre les directrices des crèches et les Educatrices de Jeunes Enfants référentes d'unité.

La polyvalence des professionnels (EJE, AP, AEPE) entre les deux crèches mais aussi les différents services LAEP et GUICHET UNIQUE est prise en compte dans l'organisation quotidienne en collaboration avec le Relais Petite Enfance. Certains professionnels peuvent être amenés à accomplir des missions spécifiques et ponctuelles en transversalité dans ces services, missions pour lesquelles elles seront détachées (les EJE et AP peuvent participer à l'organisation du LAEP). Des professionnels ont des postes mutualisés comme les agents de services et de ménages et le secrétariat, ou bien peuvent être amenés à remplacer une collègue absente.

Cependant, il conviendra de ne pas perturber l'organisation des équipes de terrain en unité qui est un véritable repère pour les enfants et les familles et d'éviter la fatigabilité des professionnels.

Un travail autour de la mutualisation et la cohésion d'équipe sera une priorité, la continuité de lien de l'équipe entre les sites et le travail en autonomie accompagne chaque jour le travail des professionnels tout en harmonisant les pratiques.

b) Les modalités de travail en équipe

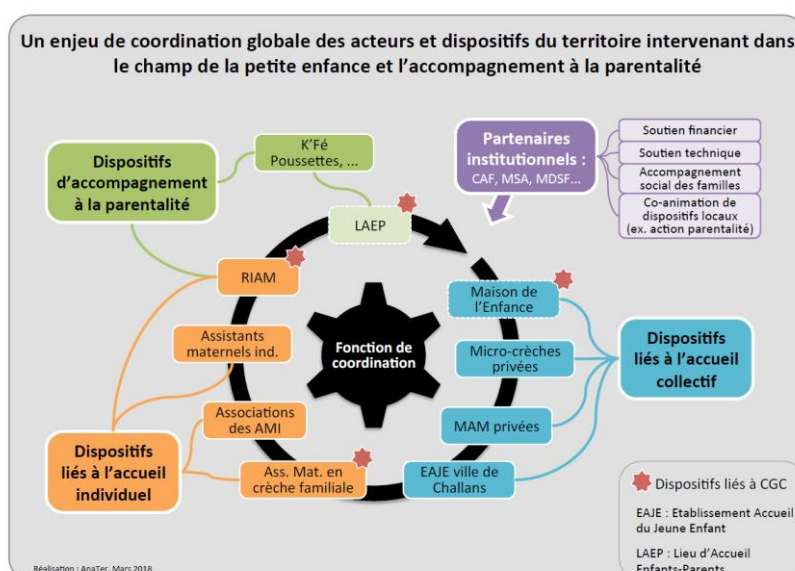
→ Des réunions EJE sont mises en place une fois par semaine et déclinées comme suit en fonction des sujets abordés :

- 1 réunion par mois entre EJE de tous les services afin d'impulser et de travailler autour de projets communs
- 1 ou 2 réunions par mois entre EJE Responsable d'unité et les directrices afin de transmettre les informations importantes au fonctionnement de service, de faire remonter les éventuels questionnements ou problématiques rencontrées par les équipes, de réfléchir autour des grands axes du projet pédagogique....
- 1 ou 2 réunions par mois entre EJE Responsable d'unité des deux crèches afin de leur permettre d'échanger sur leurs organisations et pratiques professionnelles, de construire des outils communs, de coordonner les projets au sein des unités et entre unités...

- Des réunions avec les Auxiliaires de Puériculture, animé par la référente « Santé et Accueil Inclusif » à raison d'une fois par mois.
- Des réunions par unités ont lieu toutes les semaines, elles sont l'occasion de prendre du recul, d'harmoniser les pratiques quotidiennes et d'échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées avec le groupe. Des informations importantes pour l'accompagnement des enfants sont échangées à cette occasion, ce qui rend le quotidien plus fluide, en répondant aux besoins observés par l'équipe.
- Des séances d'analyse de la pratique vont également être proposées aux équipes à hauteur de 2h trois fois an, afin de pouvoir bénéficier d'un temps de régulation, offrant aux professionnels une prise de recul sur des situations concrètes du quotidien.
- Au quotidien, les informations concernant l'enfant sont retranscrites tout au long de la journée sur une fiche de suivi individuelle. Ces données sont transmises à l'oral lors du changement d'équipe pour être restituées en fin de journée aux parents ou à l'adulte qui vient chercher l'enfant.
- Deux fois par an, des journées pédagogiques sont organisées. Elles sont l'occasion de réunir l'ensemble des professionnels des services petite enfance sur des grands thèmes (formation), en interne ou avec l'intervention de professionnels extérieurs, de revenir sur les protocoles et les procédures ou encore de construire et d'évaluer la mise en œuvre du projet pédagogique.
- Des formations individuelles sont proposées aux agents en lien avec leurs souhaits et besoins de professionnalisation. Chaque année, les agents sont reçus par leur responsable hiérarchique au cours d'un entretien professionnel et peuvent alors exprimer leurs besoins et attentes.

c) Le lien avec les autres acteurs de la petite enfance

- Le service de la Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) qui a une mission d'accompagnement par rapport au respect des textes de loi, de soutien des familles en difficultés dans leur relation à l'enfant et de gestion de situation critique (épidémie ou autre)
- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et La Mutualité Sociale Agricole (MSA), à travers une convention d'objectifs et de gestion soutiennent financièrement et techniquement les établissements
- Le RPE
- Les professionnels médicaux et paramédicaux libéraux
- Les structures spécifiques d'accueil des enfants en situation de handicap : IME, CAMPS, SESSAD....
- Les partenaires liés au projet pédagogique :
Certains projets de la structure ne sont réalisables qu'avec l'aide de partenaires extérieurs. Tout au long de l'année, nous ouvrons nos portes à des intervenants extérieurs qui proposent des ateliers pédagogiques et ludiques aux enfants et qui nous offrent à tous de grands moments de convivialité et de bonne humeur:



2. LES GRANDS PRINCIPES ÉDUCATIFS

Le projet éducatif des crèches communautaires s'articule autour de deux axes principaux correspondant aux valeurs de Challans Gois, partagées par les élus et les professionnels de la structure.

→ **Reconnaitre tous les parents comme premier éducateur et les accompagner.**

- En permettant l'accueil de toutes les familles quels que soient leurs origines, leurs provenances géographiques, leurs milieux socioculturels, leurs situations familiales, leurs ressources.
- En accueillant les familles selon les principes de neutralité et d'équité dans l'accueil, l'écoute, le traitement des demandes et les réponses apportés par Challans Gois communauté.
- En reconnaissant que tout adulte ayant la responsabilité des enfants a une mission éducative, qui doit être exercée en lien avec les parents, qui en sont les premiers éducateurs.

→ **Accueillir tous les enfants dans un climat bienveillant, favorisant son développement et son épanouissement.**

- En respectant leurs différences éducatives, familiales, physiques, psychiques et culturelles
- En reconnaissant l'enfant comme un être à part entière
- En garantissant sa sécurité physique et affective
- En permettant à l'enfant de développer sa confiance en lui par l'expérimentation et la motricité libre
- En favorisant son bien être
- En agissant pour le développement durable et la promotion de la santé.

A. Un accueil individualisé pour l'enfant et sa famille

Lorsque nous accueillons un enfant, nous l'accueillons dans sa spécificité en tant qu'individu faisant partie d'une famille avec sa culture propre. Ainsi progressivement nous allons l'accompagner vers un nouveau milieu, celui de la rencontre avec ses pairs et avec la collectivité et ses règles pour bien vivre ensemble.

Accueillir, c'est avant tout définir **un aménagement propice à la rencontre et aux échanges** parents / professionnels et parents entre eux dans un espace chaleureux tout en maintenant des espaces permettant la confidentialité. **Au sein des crèches, les parents sont invités à pénétrer dans les espaces d'éveil avec leur enfant.**

a) Le premier accueil : l'inscription

Le premier accueil au sein de la crèche est souvent celui du premier rendez-vous entre la famille et la direction pour formaliser l'inscription de l'enfant. Cette première rencontre permet d'être à l'écoute des familles, d'évaluer et d'affiner leurs besoins d'accueil, de répondre à leurs interrogations, pour permettre ensuite de concilier au mieux leurs attentes avec le fonctionnement de l'établissement.

Le dossier administratif de l'enfant est vérifié et complété ensemble si besoin.

La direction prend également le temps de présenter la Maison de l'Enfance et ses services, la crèche dans laquelle va être accueilli l'enfant, son règlement de fonctionnement mais aussi le projet de la structure, ses missions et ses valeurs.

Est ensuite remis à la famille l'ensemble des documents administratifs avant la signature du contrat d'accueil (pour les accueils réguliers) ou de l'avis d'inscription (pour les accueils occasionnels ou d'urgence).

Outre l'aspect administratif, c'est un moment d'échange privilégié. L'enfant peut être présent durant ce temps d'inscription ce qui permet de faire sa connaissance et de créer un premier lien de confiance.

L'organisation des tout premiers temps d'accueil est également pensée lors de cette rencontre avec la planification de la période de familiarisation.

Il s'agit enfin de prendre le temps de faire visiter à la famille le lieu d'accueil, l'occasion aussi de faire connaissance avec les membres présents de l'équipe.

La qualité de cette étape de découverte mutuelle et d'explication est fondamentale pour assurer les bases d'une compréhension mutuelle, gage de confiance sur le long terme.

b) La familiarisation

Accueillir, **c'est prendre du temps pour communiquer et construire le lien de confiance** : c'est se rencontrer, se connaître entre personnes.

C'est pourquoi, quelque soit le mode d'accueil choisi et la durée souhaitée, un temps de familiarisation est proposé à l'enfant et sa famille. **La période de familiarisation** permet d'accompagner les parents et l'enfant dans l'expérience de la séparation, parfois pour la première fois, en privilégiant la sécurité et la continuité du lien d'attachement. Cette étape peut être anticipée et préparée et fait l'objet d'une attention particulière de la part de toute l'équipe.

L'objectif est de permettre aux parents de s'approprier ce moment en leur permettant de réfléchir à la manière dont ils souhaitent se séparer sans leur imposer un planning prédéfini et en leur faisant une place au sein de l'unité d'accueil. De ce fait, chaque familiarisation est différente et répond aux attentes et besoins spécifiques de chaque famille, dans la mesure du possible pour l'équipe. C'est le parent qui choisit le temps passé au sein de l'unité avec son enfant et le moment où il se sent prêt pour la séparation. L'équipe accompagne la famille dans ce processus.

Le point de départ de cette familiarisation est une première heure de rencontre et de découverte entre l'enfant, son/ses parent(s) et l'équipe au sein de l'unité d'accueil.

À cette occasion, les parents font plus ample connaissance avec les membres de l'équipe qui vont accompagner leur enfant au quotidien. Les professionnels se montrent à l'écoute en leur offrant un espace de parole quant à leurs questionnements ou leurs éventuelles craintes, et ce sans jugement. Les parents sont invités à échanger sur les modalités d'accueil mais aussi et surtout à transmettre les habitudes de vie de leur enfant, les rituels, les spécificités ou tout élément qu'ils ont envie de partager et qui favorise un accompagnement individuel au plus près des besoins et du rythme de leur enfant. Une visite plus approfondie de l'unité leur est proposée (dortoirs, sanitaires...) afin de pouvoir également s'imprégner des lieux. C'est également l'occasion de se faire une idée de ce qu'est la vie en collectivité.

Ce temps de découverte et de familiarisation permet à l'enfant, à travers la confiance accordée par le parent, de se sentir autorisé à explorer l'espace mais également à s'attacher à de nouvelles personnes. Il s'agit pour l'enfant de s'appuyer sur la base de sécurité que sont ses parents. Ainsi sécurisé, c'est donc l'opportunité pour lui d'utiliser son énergie pour s'orienter vers la découverte de l'autre, des objets qui l'entourent, du monde...

Le parent pourra alors se projeter sur un rythme et une durée de familiarisation pour envisager progressivement la séparation.

Autant que possible, la même professionnelle sera l'accueillante durant les trois ou quatre premiers temps d'accueil afin d'assurer une continuité.

Mais le choix est fait de ne pas définir de référence à plus long terme, afin que l'enfant puisse s'attacher à une ou plusieurs professionnelles de son choix, sans se retrouver en difficultés en cas d'absence.

c) L'accueil au quotidien

La période de familiarisation terminée, l'enfant va continuer à cheminer au fur et à mesure des séparations et des retrouvailles.

A l'arrivée de l'enfant, le professionnel recueille les informations transmises par le parent (sommeil, repas, état de santé, humeur, qui viendra le chercher le soir...) et les retranscrit sur un cahier de transmission et/ou sur la fiche de transmission individuelle de l'enfant. Ce temps d'accueil permet à l'équipe et à la famille d'échanger, de communiquer.

Chaque séparation est différente et les besoins peuvent varier en fonction des jours. Les professionnels sont alors présents pour accueillir l'enfant dans son individualité et l'accompagner dans la séparation tout en garantissant une continuité dans le lien (rassurer, verbaliser, aider à dire au revoir, investissement de l'objet transitionnel, besoin de contact physique ou non,...).

Au départ de l'enfant, le parent, ou la personne autorisée à venir le chercher, est accueilli par un professionnel de la crèche qui retransmet le déroulement de la journée de l'enfant.

Les professionnels sont aussi là pour accompagner par la parole ou physiquement l'enfant lors du retour des parents, car ce temps de retrouvailles peut parfois être chargé en émotions.

A l'arrivée comme au départ, ces moments quotidiens d'échanges sont riches et propices à renforcer chaque jour la relation de confiance mutuelle entre les parents et les professionnels. L'enfant est alors au cœur de ces échanges et est invité à y prendre part dans la mesure de ses possibilités (pour les plus petits il s'agit de le nommer, dire « tu », pour les plus grands leur permettre de raconter eux-mêmes...).

Dans tous les cas, ces échanges se font dans le respect du besoin de chaque parent et chaque enfant.

B. Le bien-être de l'enfant et ses besoins au quotidien

a) Deux organisations, un objectif commun : le respect du rythme individuel

Au sein de la Grande Crèche Le Nid des Papots, les enfants sont accueillis dans trois unités d'accueil distinctes.

Le choix a été fait d'organiser et d'aménager ces unités par tranches d'âges :

L'unité des tout-petits : de la naissance à la marche

L'unité d'Eveil 1 accueille 12 enfants environ (jusqu'à 14 maximum) de 10 semaines jusqu'à environ 1 an. Les professionnels sont particulièrement attentifs à répondre de manière individuelle à leurs besoins spécifiques qui évoluent régulièrement et veillent à leur bien-être.

L'unité intermédiaire des « petits explorateurs » : de la marche au langage

L'unité d'Eveil 2 accueille jusqu'à 14 enfants (15 maximum), entre 1 an et 2 ans environ. A cet âge, les enfants ont un grand besoin de motricité et sont en pleine découverte des limites et interdits.

L'unité des plus-grands « Apprends moi à faire seul » : du langage au développement cognitif

L'unité d'Eveil 3 accueille les enfants d'environ 2 ans à 3 ans (et la première année de maternelle les mercredis et vacances scolaires). Ils sont en moyenne 16 enfants (18 maximum). Pour ces enfants, c'est une année d'ouverture sur les autres : ils découvrent l'intérêt des jeux à plusieurs et tout ce qui s'apparente à un début de socialisation.

En fonction de leur développement et de leurs besoins, mais également selon les places disponibles, les enfants passent progressivement d'une unité à une autre. Le rythme de chaque enfant est pris en compte et un point est fait avec les parents pour veiller à la cohérence de ce changement.

Chaque unité communique par une porte les unes avec les autres, ce qui permet sur certains temps choisis et définis de la journée de favoriser les interactions entre les enfants d'âges différents ainsi que la libre circulation.

Des espaces mutualisés (l'atelier, la salle de motricité et les espaces extérieurs) permettent également de penser des temps communs inter-âges mais également interservices (avec le RPE par exemple).

Un accueil commun est également organisé tous les jours dans l'unité d'Eveil 1 le matin (entre 7h et 8h30) et le soir (entre 17h30 et 19h30).

Sur la Petite Crèche Les P'tits Loups, les 20 enfants (22 au maximum) sont accueillis au sein d'une seule et même unité en âges mélangés.

Cependant, pour pouvoir les accompagner dans le respect de leur rythme et répondre aux besoins spécifiques liés à chaque stade de développement, une organisation par groupe est également mise en place. On retrouve donc environ un tiers de tout-petits (moins de 1 an), un tiers d'enfant entre 1 et 2 ans et un tiers d'enfants de plus de 2 ans.

Ces deux organisations tendent vers un seul et même objectif : pouvoir répondre aux besoins individuels de l'enfant, lui permettre de ne pas être bousculé dans ses acquisitions et garder une corrélation entre ses capacités et ce qui lui est proposé au sein des crèches en termes d'aménagement de l'espace, de jeux, de rythme...

Pour tous les enfants, cette première expérience en collectivité leur permet d'appréhender la vie ensemble avec ses règles, ses limites, ses frustrations mais aussi, et surtout, ses plaisirs.

b) Le besoin de sécurité

Pour qu'un enfant puisse grandir et franchir les différentes étapes de son développement, il est primordial de lui apporter une sécurité physique, psychique et affective.

La sécurité physique lui est apportée par un environnement sécurisé qui s'appuie sur un aménagement de l'espace réfléchi et adapté, sur des règles de vie et des limites claires et cohérentes qui vont constituer un cadre d'exploration rassurant pour lui.

La disponibilité, l'écoute et la verbalisation bienveillante constituent les fondamentaux de la posture professionnelle de chacun des membres de l'équipe au quotidien afin de garantir également à l'enfant **une sécurité psychique et affective**. Au delà du portage physique, chaque enfant est porté psychiquement tout au long de sa journée à la crèche. Cette disponibilité des professionnels permet à l'enfant de se sentir porté, contenu, sécurisé même lorsque l'adulte ne se trouve pas physiquement proche de lui.

L'enfant est écouté, sa parole et/ou ses actions sont entendues et reconnues. Ses émotions sont accueillies et le professionnel est présent pour accompagner l'enfant, le rassurer et l'amener à mettre des mots sur ses ressentis et dans la manière dont il les exprime.

Cette reconnaissance permet à l'enfant de se construire peu à peu en tant qu'individu à part entière. Sur le plan affectif, **l'objet transitionnel ou le « doudou »** joue un rôle essentiel et symbolique de transition entre l'enfant et sa famille, entre le connu et l'inconnu, entre la maison et la crèche. Quand il y en a un, il permet à l'enfant de se rassurer donc l'enfant doit pouvoir y avoir accès librement. Des casiers ont été pensés à cet effet dans chaque unité des crèches afin que justement l'enfant puisse le déposer ou le reprendre et ainsi en disposer à volonté selon ses besoins. La **tétine** peut également avoir un rôle sécurisant et est proposée à l'enfant lorsqu'il en formule le besoin.

Lorsqu'il en a moins besoin, le professionnel peut accompagner l'enfant pour qu'il puisse s'en détacher et ainsi faciliter et libérer sa communication verbale.

c) *Le temps des repas*

Se nourrir est un besoin fondamental. Le temps du repas est un moment privilégié **entre l'enfant et l'adulte, il est nécessaire de prendre son temps**. Les repas sont des moments de détente, de partage et de convivialité où l'enfant peut découvrir le plaisir de manger et où il est encouragé à développer de nouvelles habiletés. Il permet à l'enfant de nombreuses acquisitions.

L'appétit varie d'un enfant à l'autre selon son activité d'éveil, son état de santé, ses goûts affirmés et ceci quel que soit son âge : déjà, chaque bébé est un individu qui ressent le besoin de s'alimenter selon son propre rythme, pour lui la faim est une réalité intense et immédiate. En le nourrissant quand il en fait la demande (par les pleurs par ex) et non en fonction d'horaires strictement définis à l'avance, il lui est permis d'acquérir une certaine confiance en lui-même et en l'adulte qui lui assure une réponse adaptée.

Lorsque l'enfant grandit, le repas pris en commun permet des expériences de socialisation (partager, échanger, imiter, attendre son tour...). Les professionnels ont le souci de préserver la **dimension conviviale** de ce moment.

Les goûts de chacun sont respectés et entendus ; rien ne doit être forcé mais proposé et encouragé. L'objectif de l'ensemble de l'équipe est de proposer et d'éveiller l'enfant à différentes sortes d'aliments, saveurs et couleurs.

L'expérimentation autonome est encouragée, l'adulte est toujours présent mais sans déposséder l'enfant de sa propre initiative.

Ils aiment participer car ils se sentent valorisés. Cette démarche permet de renforcer leur estime et leur confiance en eux.

→ Le service des repas

- Les crèches de Challans Gois Communauté fournissent l'ensemble des repas, du petit déjeuner (uniquement sur la crèche du Nid des Papots pour les enfants arrivés avant 7h30), au déjeuner, et au goûter.
- Le lait infantile premier et deuxième âge ainsi que les biberons sont également fournis.
- Chaque structure dispose d'un office équipé d'un espace plonge pour le nettoyage de la vaisselle et un coin de réchauffage pour les repas.
- Les repas sont livrés en liaison froide par un prestataire extérieur spécialiste des repas pour tout-petits qui requière une qualité de mixage spécifique. Chaque jour, ils sont déposés par un livreur dans l'armoire frigorifique de l'office dans le respect des normes HACCP.
 - ✓ Avant 6 mois les repas solides sont des petits pots sous vide afin de garantir les normes de sécurité alimentaire spécifique à cet âge
 - ✓ La prestation repas se fait en circuit-court
 - ✓ Un choix spécifique au matériau de vaisselle est apporté : pas de plastique, utilisation de verre ou pyrex, absence de bisphénol
 - ✓ La limitation de l'usage des bouteilles plastique notamment pour l'eau
 - ✓ Le tri des déchets est réalisé
 - ✓ Un agent de service, formé aux normes HACCP, est chargé de la mise en température, de la présentation des plats et de l'acheminement des repas vers les espaces dédiés.

→ Les espaces repas

Sur la crèche Le Nid des Papots, les enfants prennent leur repas dans l'unité. Un espace est délimité par des petites barrières et des meubles bas dans l'espace éveil au moment du repas. Cet espace délimité permet aux enfants de déjeuner plus calmement pendant que d'autres enfants jouent à côté. Il est équipé de chaises et de tables adaptées à la taille des enfants.

Sur la crèche Les P'tits Loups, une salle en dehors de l'unité est aménagée pour accueillir les enfants pendant le repas.

Les professionnels accompagnent l'enfant le temps du repas et se déplacent sur des tabourets ergonomiques à roulettes.

→ Le repas des tout-petits

Dans l'espace des tout-petits, les repas se font de façon échelonnée. Les repas sont déposés froids dans le réfrigérateur de la biberonnerie et réchauffés à l'assiette au micro-onde à la demande.

Pour les bébés nourris aux biberons, les biberons sont préparés à la demande sur place dans la biberonnerie en fonction des besoins. Le lait infantile premier âge et deuxième âge est fourni par l'établissement mais pour les plus petits, les parents peuvent fournir leur propre marque de lait s'ils ne souhaitent pas modifier dans un premier temps les habitudes de leur enfant ou s'il s'agit d'un lait spécifique.

→ Allaitement maternel

Une attention spécifique est portée aux mamans désirant poursuivre l'allaitement maternel. Elles pourront au choix venir durant leur pause de travail ou emmener leur lait maternel.

Il est tout à fait possible de recueillir les biberons de lait maternel apportés le matin même pour la journée, pour les donner à l'enfant. Le recueil, la conservation et le stockage, la traçabilité se fait selon un protocole remis aux parents à l'inscription de l'enfant. Une convention est signée avec les parents de l'enfant.

Le lait maternel est stocké dans le réfrigérateur de la biberonnerie pour la journée de présence de l'enfant.

Une mère qui pourrait se libérer pour la tétée doit également pouvoir trouver un espace tranquille et isolé équipé d'un fauteuil d'allaitement pour pouvoir donner la tétée à son enfant.

+ FOCUS protocole allaitement maternelle à la crèche

→ La diversification alimentaire

La nourriture est souvent fortement liée aux relations affectives que l'enfant établit avec les personnes qui le nourrissent.

La diversification alimentaire débute systématiquement à la maison et est ensuite poursuivie à la crèche. Il est alors important de communiquer avec la famille et de faire un point régulier sur les aliments qui ont été introduits progressivement à la maison afin de pouvoir assurer une continuité et une diversité dans les propositions alimentaires à la crèche.

d) Le sommeil

Dormir est un besoin capital pour l'enfant, son sommeil sera respecté...tout au long de la journée. Pour se reposer, l'enfant doit se sentir en sécurité et avoir des repères. Les structures disposent d'espaces de sommeil pour la sieste des enfants avec des lits et du linge adaptés (lits haut à barreaux et lit bas type couchette plus ou moins contenant)

Une personne est physiquement présente pour accompagner les enfants au moment de l'endormissement, en cas de besoin pour les plus-petits, et systématiquement pour les plus grands.

Un contrôle, à minima toutes les 10 min, est assuré avec un élargement des passages des professionnels dans les dortoirs :

- pour favoriser les conditions propices à l'endormissement et à un sommeil de qualité
- pour permettre une surveillance maximum et une intervention rapide des professionnels
- pour permettre aux enfants d'accéder rapidement en autonomie à leur lit et se lever seul.

La lumière du jour peut être rassurante pour les enfants, et évite la pollution lumineuse par le rajout de veilleuse (la lumière tamisée par le hublot de la porte, store un peu relevé pour ne pas faire le noir total, la lumière de l'espace éveil permettant de rester en contact avec le groupe)

Il faut aussi permettre aux enfants de se reposer dans l'espace d'éveil lors de temps calme (coin repos, tapis moelleux,...)

Remarques : Il se peut que le rythme de sommeil de l'enfant diffère à la crèche par rapport aux habitudes à la maison. Pour s'abandonner au sommeil, il est nécessaire d'être serein ; en collectivité les bruits, les voix, les odeurs sont différents, et la présence des autres peut parfois déranger ou au contraire rassurer.

e) Les soins corporels

Les temps de change répondent aux besoins physiques et physiologiques de l'enfant. ***C'est un moment individuel et privilégié qui participe au bien être de l'enfant. Cet instant est lié à son intimité.***

Les toilettes sont effectuées au gant, à l'eau et au savon hypoallergique écologique. L'application de pommade en cas d'érythème fessier pourra être faite uniquement sur prescription médicale.

Le linge et les couches sont fournis par la crèche.

→ Respect de la pudeur et de l'intimité

Malgré le contexte de la collectivité, il est primordial que ces notions de pudeur et d'intimité puissent être respectées et cela fait l'objet d'une attention particulière, tant dans l'aménagement de l'espace que dans les pratiques quotidiennes des professionnels.

Chaque unité au sein des crèches dispose d'un espace sanitaire dédié à ces changes ou soins. Chaque toilette dispose d'une cloison de séparation afin de préserver l'enfant des regards.

Le professionnel s'efforce d'être toujours en relation individuel avec l'enfant lors du change et se montre disponible lors de ce temps en l'accompagnant et en verbalisant.

L'attention reste portée sur l'enfant tout au long du soin et les passages dans les sanitaires doivent alors être limités au strict minimum.

→ Vers l'autonomie

Pour les plus grands, tout est aménagé de façon à ce que l'enfant soit acteur de son propre change. En effet, l'enfant peut monter sur le plan de change par l'escalier incorporé dans le meuble. Un change debout permettra aussi d'accompagner l'enfant en permettant une posture ergonomique de l'adulte.

De plus, les enfants pourront eux-mêmes se déshabiller seuls avec l'accompagnement d'un adulte. S'ils le souhaitent ils pourront enlever leur couche, se laver seul avec le gant, toujours sous le regard bienveillant de l'adulte.

Il est important d'expliquer ses gestes à l'enfant et de le rendre acteur, de le faire participer à ce change, attitude possible dès les premiers mois de sa vie.

Le professionnel veille au respect de sa personne et de son corps dans la manipulation. Il est vigilant à ne pas contraindre la motricité spontanée de l'enfant, comme soulever les jambes de l'enfant par les pieds par exemple, mais plutôt favoriser le retournement sur le côté pour glisser la couche sous les fesses de l'enfant.

→ **L'acquisition de la propreté**

Pour l'acquisition de la propreté, chaque enfant se développe à son rythme. La plupart des enfants commencent à contrôler leurs sphincters autour de 24 mois mais cette maturation physique n'est pas le seul pré-requis pour que l'enfant abandonne ses couches. Cette étape pourra être franchie à partir du moment où une maturation psychique et affective sera également atteinte. Il est important de ne pas déposséder l'enfant de ce moment et lui permettre d'être acteur, en lui offrant des possibilités mais sans lui imposer.

Les professionnels s'appuient donc sur leurs observations de l'enfant, et en concertation et collaboration avec les parents.

L'enfant montre qu'il amorce ce cheminement par différents moyens :

- Il sait marcher et peut se rendre seul jusqu'aux toilettes ; il demande à l'adulte d'aller sur le pot ou aux toilettes (souvent au départ par imitation)
- Il sait se déshabiller seul, il informe l'adulte lorsque sa couche doit être changée, que cette couche souillée l'incommode.
- Il a la capacité de contrôler ses sphincters sur une courte période (couche sèche).
- Il sait monter et descendre les escaliers cela veut dire qu'il a musclé ses sphincters.

Pour les enfants, ce changement dans le fonctionnement physique constitue une nouveauté et une progression. Il peut parfois survenir durant ce processus, des périodes de « retour en arrière » qui correspondent non pas à des périodes de régression mais plutôt de réassurance pour l'enfant. C'est-à-dire que l'enfant ré-expérimente ce qu'il maîtrise afin de se rassurer et de prendre confiance en lui pour franchir définitivement une nouvelle étape. Il est primordial que ces périodes soient respectées et accompagnées par l'adulte, sans jugement négatif.

→ **Promouvoir la santé de l'enfant**

L'apprentissage pour l'enfant de l'hygiène en général est important et contribue au maintien d'une bonne santé. Tout au long de la journée, des rituels de soins sont mis en place comme le lavage des mains, se laver le visage après le repas, se moucher....tout en favorisant son autonomie.

C. L'enfant acteur de son développement

a) L'autonomie

Il s'agit d'accueillir l'enfant avec le pré-requis qu'il possède déjà toutes les compétences en lui. Notre mission est alors de lui permettre de les explorer, les expérimenter et les développer en lui offrant un environnement propice (attachement sécurisé, aménagement de l'espace, motricité libre,...)

Le développement de l'autonomie de l'enfant est au cœur des préoccupations de l'équipe. Aussi tous les enfants sont accompagnés selon leurs capacités à participer ou à faire seul les gestes de la vie courante (habillage, repas, jeux libres...)

L'autonomie chez le jeune enfant va au-delà de sa capacité à faire seul. « C'est avoir du plaisir à faire par soi-même et pouvoir décider de ce que l'on veut faire donc savoir ce que l'on veut faire ».

b) La socialisation

La socialisation est la clé de voûte de l'accueil d'un enfant en crèche. C'est souvent un des critères qui est énoncé par les parents pour motiver leur choix d'un mode d'accueil collectif.

La socialisation c'est pour l'enfant apprendre peu à peu à vivre avec d'autres personnes et à trouver sa place dans un groupe en tant qu'individu à part entière.

A la crèche, l'enfant va expérimenter différentes relations sociales mais aussi découvrir différentes règles de vie liées à la collectivité. C'est notamment à travers les jeux qu'il va progressivement s'approprier ces règles. Tout d'abord en jouant à côté des autres puis peu à peu en s'ouvrant aux autres pour finalement découvrir les plaisirs de l'imitation puis de la coopération.

Ces expériences sociales et cette confrontation aux règles vont engendrer des oppositions, des conflits et des frustrations chez l'enfant. Ces comportements font partie intégrante de son développement et sont le signe de son affirmation. C'est une étape dans l'acquisition de son autonomie.

Les professionnels se montrent alors disponibles pour accompagner l'enfant dans l'expression et la gestion de ses émotions en privilégiant le langage lui permettant ainsi de cheminer dans la régulation autonome de ses interactions sociales.

c) Les temps de jeu

L'enfant aborde le monde par le jeu. C'est l'activité principale de l'enfant. Il joue tout seul, en groupe, avec des adultes. Il joue parce que c'est **un besoin** et une source de plaisir, de découverte, de partage et d'apprentissage.

C'est à travers le jeu que l'enfant va conquérir le monde qui l'entoure et apprendre à se connaître.

Lorsqu'il joue, ***l'enfant expérimente également la relation à l'Autre***. Il intègre progressivement les règles de vie sociale en passant par le plaisir, les conflits, la frustration ...

Ces événements de la vie sociale de l'enfant sont ***mis en mots et accompagnés*** par les professionnels. Des jeux adaptés aux âges des enfants sont à disposition dans chaque unité. Certains jeux sont proposés en plusieurs exemplaires afin de favoriser l'imitation et la complicité des enfants entre eux tout en limitant les conflits.

Chaque temps de jeu, qu'il soit individuel ou collectif, est riche d'expériences. **Aucune activité n'est obligatoire, l'enfant est acteur de ses choix.**

L'objectif n'est pas de rendre des « productions » mais de laisser l'enfant expérimenter et évoluer à son rythme selon ses propres envies (tout en respectant les règles et limites de la collectivité).

Cette démarche permet de rendre ***l'enfant autonome et capable de penser par lui-même***.

→ **Le jeu libre**

Le jeu spontané est nécessaire à l'enfant pour se construire et se développer, il va pouvoir tester, imiter ce qu'il connaît, imaginer, créer, construire, démolir...

- Pour les plus petits, ce sera surtout des jeux d'exercice pour le plaisir de la motricité, la découverte des sens, l'exploration des objets (par la bouche en premier lieu). D'où l'importance d'un aménagement de l'espace sécurisé qui doit permettre une libre et fluide circulation.

La motricité libre est favorisée, un enfant n'étant pas installé dans une position qu'il n'a pas encore acquise seul.

- Pour les plus grands, dans l'espace éveil, il s'agira surtout de jeux d'imitation ou symboliques (différents espaces sont aménagés dans ce sens : cuisine/dînette, poupées, garage, ferme aux animaux, établis de bricolage...). Ils font appel à l'imagination. Libre à l'enfant également de « ne rien faire » s'il le souhaite...si ce n'est de rêver !

→ **Les temps d'éveil encadrés**

Les temps d'éveil proposés et encadrés par l'adulte répondent aux besoins et attentes des enfants selon l'observation que font les professionnels de leur développement.

Ils se présentent sous forme d'**ateliers** où les enfants sont libres de participer ou non. Il s'agit d'ateliers de motricité, d'éveil musical, de peinture, de collage, de jeux de manipulation et transvasement (bac à riz), de pâtisserie, de jardinage...

Cela permet aux enfants de faire des découvertes, d'expérimenter leur motricité globale et fine, et de partager en petits groupes.

Il peut s'agir également de temps menés par des intervenants extérieurs (éveil musical par ex) ou de sorties telles que la médiathèque ou assister à un spectacle.

→ **Des temps de convivialité**

La vie quotidienne est rythmée par les saisons et les fêtes, qui tout au long de l'année font partie de notre projet et donne l'occasion de journées particulières (semaine du goût, Noël, Carnaval, Pâques, fête de la musique, fête de fin d'année...).

→ **Des temps inter âges**

Des temps inter-âge sont organisés parfois en journée pour des temps de jeux dans les espaces éveils mais aussi dans l'espace motricité et l'atelier. Ces temps permettent aux enfants de se retrouver pour d'autres jeux, et aux fratries d'être réunies.

→ **La libre circulation au Nid des Papots**

Les unités communiquent directement entre elles et peuvent s'ouvrir. Lorsque la porte d'une salle de jeu est ouverte, les rampeurs et les marcheurs curieux ont tôt fait d'aller jouer les explorateurs et déambulent entre les espaces en toute sécurité.

Si à la place d'une porte, une barrière ferme l'accès à un autre espace, ils s'agglutinent derrière les barreaux et cherchent à voir ce qui se passe de l'autre côté. Il est important de leur donner la possibilité d'explorer des espaces plus grands sans craindre pour leur sécurité. Les espaces de jeux des crèches sont tous adaptés à l'accueil des jeunes enfants et entièrement modulable. L'adulte l'accompagne du regard et intervient uniquement si c'est nécessaire.

→ **Les sorties**

Des sorties peuvent être organisées ponctuellement (aller se promener aux alentours de la crèche...) ou faire l'objet d'un projet plus abouti sur l'année en lien avec des partenaires (ex : sorties médiathèque, médiation animale...). Dans tous les cas un taux d'encadrement spécifique est alors respecté (1 professionnel pour 2 enfants).

Ces sorties permettent une ouverture sur le monde et sont l'occasion d'agrandir le champ d'exploration et de découverte des enfants.

→ **L'accueil des enfants de 3 ans à 6 ans les mercredis et vacances scolaires**

Une fois entrée à l'école, les enfants peuvent continuer à être accueillis sur les crèches de Challans Gois Communauté de manière occasionnelle sur les mercredis et les vacances scolaires.

Cependant il est primordial que cela ait du sens pour l'enfant et qu'il puisse y trouver un intérêt. C'est pourquoi cet accueil peut sembler pertinent les premiers mois voir la première année d'école maternelle pour offrir à l'enfant une période de transition progressive et le plaisir de revenir en tant que « grand » à la crèche.

Au-delà de cette première année ou en fonction de nos observations, il est important de se questionner réellement sur ce que la crèche peut encore lui apporter en matière de développement et d'acquisition et penser à orienter les familles vers des accueils de loisirs, plus adaptés aux besoins de leur enfant.

La question sera évidemment envisagée sous un autre angle dans le cas d'un enfant en situation de handicap.

D. L'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique

Les professionnels de l'accueil collectif accompagnent chaque jour la différence dans une continuité éducative et partenariale.

- Accueillir un enfant en situation de handicap ou de maladies chroniques fait partie des missions du Service Petite Enfance, conformément au décret du 07 juin 2010 : qu' « il veille à la santé, à la sécurité, au bien-être et au développement des enfants qui leur sont confiés. Dans le respect de l'autorité parentale, il contribue à leur éducation. Il concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique qu'il accueille. Il apporte son aide aux parents pour favoriser la conciliation de leur vie professionnelle et de leur vie familiale. »

Selon la législation

- *Le code de la santé publique stipule que « les établissements [...] d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à l'intégration sociale de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique » (décret n°2010-613).*
- *La charte des droits fondamentaux de l'Union européenne interdit « toute discrimination fondée notamment sur [...] l'appartenance à une minorité nationale, la fortune, la naissance, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle » (article 21, 2000).*
- *La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées « garantit à l'enfant en situation de handicap l'accès aux droits fondamentaux » (Loi n° 2005-102).*
- *Depuis le 1er janvier 2010, la CNAF a élargi l'attribution de la prestation de service unique (PSU) aux EAJE accueillants des enfants en situation de handicap, âgés de moins de 6 ans (lettre circulaire n°2010-034).*

L'équipe accueil avant tout un enfant et ses parents. **Cet accueil permettra à l'enfant et ses parents de retrouver par conséquent les mêmes rituels que les autres familles.** Il s'agit d'offrir un lieu de vie et d'accueil mais aussi d'éveil comme pour tout autre enfant et **d'accompagner la famille** dans la séparation. L'accueil collectif pourra également révéler les potentialités de l'enfant.

Le handicap :

La loi du 11 février 2005 dans son Article 114 donne la définition suivante du handicap : « Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly handicap ou d'un trouble de santé invalidant. »

La maladie chronique :

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), une maladie chronique est un problème de santé qui nécessite une prise en charge pendant plusieurs années.

Cette définition regroupe les maladies non transmissibles (diabète, cancer, asthme...) et les maladies transmissibles persistantes (VIH-SIDA), certaines maladies mentales (psychoses..) ou des atteintes anatomiques ou fonctionnelles (cécité, sclérose en plaques..).

A travers cet accueil, la marginalisation d'un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique et de sa famille est évitée. L'acceptation de la différence est favorisée.

Cependant, une réflexion commune trouvera sa place pour accueillir l'enfant et sa famille dans les conditions les plus adaptées et agréables possibles. Ce travail de partenariat sera indispensable car il permet une continuité éducative et assurera une cohérence avec les familles et les partenaires.

Suivant le PAI / PAP et les informations détenues par la responsable, une adaptation concernant la prise en charge de l'enfant est faite. Cela nécessite un temps de réflexion en amont de l'arrivée de l'enfant sur la structure puis tout au long de l'accueil.

L'un des objectifs majeurs de la structure est de proposer à cet enfant un accueil adapté à son handicap ou à sa pathologie afin de lui permettre de développer ses compétences et de se socialiser tout en bénéficiant d'un encadrement par des professionnels.

L'admission s'effectue en accord avec le responsable de structure, le médecin de la structure et/ou du médecin traitant de l'enfant qui adaptent l'accueil et mettent en place un PAP projet d'accompagnement personnalisé et/ou d'accueil individualisé (PAI) le cas échéant.

Ce projet permet à des intervenants extérieurs, professionnels d'autres institutions, d'intervenir au sein de la structure le cas échéant. Des contacts pourront être simplement pris avec ses personnes en cas de questions et surtout de coordination sur l'évolution de l'enfant au quotidien.

Des moyens supplémentaires sont quelques fois nécessaires (personnel, aménagement, matériel...) pour permettre à l'enfant en situation de handicap ou de maladie chronique de bénéficier des mêmes droits que tous les enfants : s'épanouir dans une structure petite enfance. Les modalités d'accueil de l'enfant sont réfléchies en concertation avec la direction. Il est possible d'adapter ces modalités dans l'intérêt de l'enfant : réduire le temps d'accueil, choisir des journées ou demi-journées où l'équipe sera davantage disponible, etc...

Pour les autres enfants, l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou de maladie chronique permet de développer leur esprit de tolérance en acceptant la différence.

Focus sur le PAI et le PAP

Le projet d'accueil individualisé (PAI) est mis en place pour les enfants porteurs de maladies chroniques (asthme, diabète..), d'allergies notamment alimentaires mais également pour les enfants porteurs de handicap. Il permet ainsi à l'enfant d'être accueilli au sein du service petite enfance. L'enfant peut ainsi bénéficier de son traitement ou de son régime alimentaire, assurer sa sécurité et compenser les inconvénients liés à son état de santé.

Il est obligatoire et interne à l'établissement d'accueil. Il n'est pas transmissible d'un établissement à un autre.

Il s'agit d'un document écrit mis en place à la demande des parents. Il est élaboré par le médecin traitant ou spécialiste de l'enfant, en concertation avec la responsable et le médecin de la structure.

Il précise les adaptations apportées à l'accueil de l'enfant durant ses temps de présence comme les régimes alimentaires à appliquer, les dispenses de certaines activités ainsi que les activités de substitution, les traitements médicamenteux au long cours/en cas d'urgence, les différents intervenants médicaux, sociaux et para médicaux intervenant dans la prise en charge de l'enfant.

E. L'accueil de l'enfant malade au quotidien

La maladie aigue :

Selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), une maladie aiguë est une condition anormale du corps ou d'une de ses composantes, manifestée par des symptômes plus ou moins violents, se terminant après une période relativement brève par la récupération ou la mort.

Afin de permettre aux parents de concilier vie professionnelles et vie familiale, les enfants malades sont accueillis sur la structure conformément au protocole médical et à l'état général de l'enfant.

Seules les enfants porteurs de pathologies évictives telles que citées dans le guide de la Direction générale de la santé, sont pas accueillis.

L'enfant malade a besoin de repos notamment lorsque des signes de gravités apparaissent. Dans ce cadre, il est possible de refuser l'accueil d'un enfant et de prononcer son éviction momentanée. Un certificat de non contagion peut être demandé avant tout retour en structure.

Lors de l'arrivée d'un enfant sur la structure, une autorisation d'administration de Paracétamol est demandée aux parents ainsi qu'une autorisation d'hospitalisation.

Les parents sont systématiquement prévenus lors de l'administration de Paracétamol ou de transfert vers un service d'hospitalisation.

Les traitements sur prescription médicale seront administrés aux enfants conformément au protocole médical après validation par l'infirmière, conformément à la législation. L'infirmière puéricultrice a la possibilité de refuser l'administration d'un traitement en cas de doute ou d'incompréhension de l'ordonnance. Seules les doses à prendre pendant le temps d'accueil de l'enfant seront administrées à la crèche, celles du matin et du soir restant à la charge des parents.

+ FOCUS protocole de santé et de soins

Suivi médicale des enfants et visite d'admission

Tout enfant accueilli sur la structure

- Doit être vacciné conformément calendrier vaccinal en vigueur. Le refus de vaccination entraîne l'annulation de la place en crèche.
- Avoir un certificat médical d'admission attestant de son aptitude à vivre en collectivité rédigé par le médecin de l'enfant. A défaut, le médecin de la structure d'accueil avec l'accord des parents pourra après examen médical de l'enfant délivrer le certificat d'aptitude. La visite d'admission se fait en présence de l'infirmière puéricultrice de la structure ou de la responsable. Le carnet de santé est demandé régulièrement à tous les parents afin de vérifier la mise à jour des vaccins.
- La visite médicale effectuée par le médecin de la structure est également obligatoire pour tous les enfants porteurs de maladies chroniques et de handicap, quel que soit leur âge. A cette occasion, elle établit connaissance du PAI ou PAP

F. La place de la famille au sein des structures

Donner à la famille la possibilité de s'investir au sein de la structure

Les premiers « collaborateurs » sont bien évidemment les parents des enfants accueillis.

Une place importante est accordée au travail avec les parents et nos relations avec eux évoluent. Ainsi, à travers plusieurs événements annuels, des moments d'échanges et de partages sont organisés, pour apprendre à se connaître et maintenir le lien autour de l'enfant.

Plusieurs temps festifs, propices à l'échange, sont organisés tout au long de l'année, c'est l'occasion pour l'enfant, sa famille et l'équipe de passer un moment convivial pour apprendre à mieux se connaître et construire une relation de confiance.

Les familles pourront partager des temps à la crèche autour d'activités organisées en présence de l'équipe et des enfants.

Durant ce temps le parent est accompagné par l'équipe et participe aux activités proposées (selon des modalités de sécurité et de respect de l'intimité des autres enfants préalablement définies).

S'il le souhaite, un parent peut faire une proposition d'atelier ou d'activité (musique, pâtisserie...) à mettre en place en concertation avec les éducatrices de jeunes enfants.

Des échanges ont également lieu entre les familles, les élus et dirigeants de la collectivité gestionnaire. Le comité d'établissement se réunit une fois dans l'année afin de consulter et d'entendre l'avis des parents concernant le fonctionnement des services de la Maison de l'Enfance.





Challans Gois

— Communauté —

Challans Gois Communauté

16 rue du Parc de Pont-Habert

CS50337

85300 Sallertaine

02 51 93 56 73

contact@challansgois.fr

www.challansgois.fr

ANNEXES